

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 004-1003/09/BC

■ Approbation du marché relatif aux travaux d'aménagement de la U222 entre le giratoire Foresta et le boulevard Georgi Reboul et entre le boulevard Henri Barnier au Plan d'Aou à Marseille (15^{ème} arrondissement)

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI-001-977/07/BC du 19 novembre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement de la U222 entre le giratoire Foresta et le boulevard Georgi Reboul et entre le boulevard Henri Barnier à Marseille (15^{ème} arrondissement), sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/097.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 21 janvier 2009, a retenu l'offre du groupement d'entreprises SGTP SUD / SATR pour un montant total estimatif de 978 004,18 euros HT. soit 1 169 692 euros TTC

Ce marché sera passé pour une durée de douze mois, dont cinq mois pour la tranche ferme et sept mois pour la tranche conditionnelle. Il s'agit d'un marché à prix unitaires.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI-001-977/07/BC en date du 19 novembre 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'aménagement de la U222 entre le giratoire Foresta et le boulevard Georgi Reboul et entre le boulevard Henri Barnier à Marseille (15^{ème} arrondissement) ;
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif aux travaux d'aménagement de la U222 entre le giratoire Foresta et le boulevard Georgi Reboul et entre le boulevard Henri Barnier à Marseille (15^{ème} arrondissement), dont les pièces constitutives sont annexées, attribué au groupement d'entreprises SGTP Sud /SATR pour un montant total de 978 004,18 euros H.T. soit 1 169 692 euros T.T.C,

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine- Opération 2006/00133–
Nature 2315- Fonction 822

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
à la Voirie et aux grandes
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation
Le Président Délégué à la Commission
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI